

FLASH INFOS



S'NEJSCHTE IN HERIGE !

N°26 août 2017

226 kg

C'est le nombre de Kg de déchets par habitant et par an collectés au sein de notre Communauté de Communes.

Chaque habitant produit 113 kg d'ordures ménagères (poubelle grise) 67 kg de tri sélectif (poubelle jaune) et 46 kg de verre (conteneur apport volontaire).

A cela il faut rajouter 380 kg de déchets occasionnels des ménages déposés en déchetterie et point vert dont 164 kg de déchets verts, 62 kg de gravats, 52 kg d'encombrants, 48 kg de bois et 54 kg de divers (ferraille, plâtre, électro-ménager...)

A propos de nos déchets

Qu'en est-il du tri ? : Tout d'abord nous tenons à vous féliciter pour la qualité du tri observé sur nos communes. A titre de comparaisons nous produisons 72 kg (24%) de déchets par habitant et par an en moins que la moyenne du département.

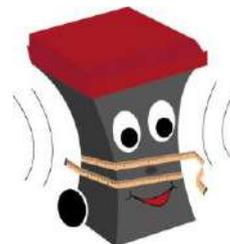
	OM	Tri sélectif	Verre	Total
Cocoko	113	67	46	226
Bas-Rhin	208	56	34	298

La qualité de notre tri se vérifie dans les chiffres du tri sélectif et de la collecte du verre. Nous collectons respectivement 11 kg (20%) de papiers, cartons et canettes ainsi que 12 kg (35%) de verres de plus que la moyenne départementale. Ce sont autant de kg qui ne nous sont pas facturés à l'incinération.

D'autre part, suite au contrôle des poubelles jaunes par

les « ambassadeurs du tri » et la suppression des conteneurs en apport volontaire, les rejets pour mauvais tri ont baissé de 16,5 % à 12 % lors du premier trimestre 2017.

Seul bémol nous déposons plus de déchets à la déchetterie 380 kg (199 kg au niveau de la moyenne départementale) avec notamment 164 kg de déchets verts par habitant et par an. Autant, cela n'est pas illogique par rapport à la moyenne départementale puisqu'elle inclut les habitants des villes qui produisent moins de déchets verts. Mais si on fait abstraction des habitants de la ville nous produisons 164 kg de déchets verts alors que les communautés de communes voisines des Châteaux et de Hochfelden produisent 85 kg tout en ayant la même typologie d'habitation. Suite à ce bilan, on peut se poser la question avons-nous plus d'espaces verts que nos voisins ou tout simplement sont-ils plus performants que nous au niveau du compostage individuel ? La réponse vous appartient.



Quel est le coût de nos déchets : La Cocoko a dépensé en 2016 : 103,16 € par habitant pour l'élimination de tous nos déchets. La redevance de 85,48 € par habitant couvre 77% de la dépense, le reste est compensé par les subventions et les recettes liées au tri sélectif.

Comment pouvons-nous contribuer à produire moins de déchets ? Partant du principe que le tri ne diminue pas la production des déchets, la loi Grenelle impose aux collectivités d'élaborer un plan local de prévention des déchets. Il a pour but de diminuer les déchets produits en favorisant le compostage, en sensibilisant les habitants vis-à-vis de leurs achats en évitant les produits suremballés et en rappelant :

La règle d'or : Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

A vos agendas

8 octobre 2017
Inauguration de l'église rénovée

23-24 septembre 2017
Messti de Hurtigheim

4 septembre 2017
Rentrée scolaire pour les élèves des écoles
élémentaires
Rentrée échelonnée les 4 et 5 septembre 2017 pour
les maternelles



Sécurité Civile

Suite à une directive préfectorale, le Maire, de par les pouvoirs de Police qu'il détient, a l'obligation de prescrire les précautions à prendre vis-à-vis d'un accident ou d'une catastrophe qui pourraient se produire sur le ban de sa Commune. Pour cela il doit se doter d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**. Son but est qu'en cas de danger grave ou imminent, le Maire, avec l'aide de son équipe, dispose d'un document avec des **mesures de sûreté à mettre en place rapidement** selon les circonstances de l'évènement.



Le Conseil Municipal remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles qui ont répondu favorablement pour constituer la réserve communale. Au courant de l'automne une réunion sera organisée pour les informer plus amplement du rôle qu'ils pourront tenir en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde.

En aucun cas, le Plan ne se substitue aux secours des pompiers ou de la sécurité civile, il faut continuer à appeler le 18 en cas d'accident ou autre danger. Le Plan aide à la coordination des secours et doit surtout apporter une aide matérielle aux sinistrés : mettre une salle à disposition en cas d'évacuation d'immeuble ou de maisons, organiser l'intendance (nourriture et couchage) mettre à disposition du matériel (tracteur, remorque, pompe, tronçonneuse, ...etc) pour faire face à la catastrophe. Le Plan de Sauvegarde devra être mis à jour annuellement, de même que la liste des réservistes à solliciter en cas d'accident majeur.

Le Plan de Sauvegarde a été élaboré par le conseil municipal à partir de l'automne 2016 jusqu'au printemps 2017. Un exercice de simulation, en présence d'un organisme agréé, a eu lieu en février 2017 pour valider les solutions retenues. Suite à cet exercice, des ajustements ont été apportés au document. Le Plan Communal de Sauvegarde a été approuvé par délibération par le conseil municipal en juillet dernier.

Aujourd'hui il est en attente d'approbation par les services de la Préfecture.



**HURTIGHEIM
DICRIM**

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Dans le même registre, le Maire de la Commune a également l'obligation de rédiger un **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**. Ce document doit recenser les risques majeurs auxquels la population peut être confrontée. Pour vous informer au mieux, un exemplaire du DICRIM vous sera distribué au courant de l'automne.

Il peut également être consulté et téléchargé sur le site internet de la Commune à l'adresse : www.hurtigheim.fr



**RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes!**



Principales décisions du Conseil Municipal

- **Budget** : Le conseil municipal a approuvé, le 10 avril 2017, le budget primitif 2017 pour un montant de 569 881,85 € en dépenses et recettes de fonctionnement, et de 672 077 € en dépenses et recettes d'investissement. Les taux d'imposition demeurent inchangés pour 2017.
- **Rénovation de l'église** : Le conseil municipal a approuvé les avenants concernant les travaux de rénovation de l'église. Le chiffrage total de l'opération se monte à 488 000 € TTC. La participation de la paroisse protestante et les subventions attendues se montent à 336 500 € soit près de 70% de la dépense.
- **Risques professionnels** : La Commune a élaboré le Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels. L'organisme SOCOTEC a réalisé un diagnostic sur place en novembre 2016 avec les agents communaux. Le document a été finalisé au mois de février 2017, puis approuvé par le conseil municipal le 29 mai 2017. Pour maîtriser les risques relevés dans le diagnostic, un programme d'action est mis en place depuis l'été 2017, et s'échelonne jusqu'à fin 2018. Les agents communaux seront amenés à suivre des formations telles que manipulation des extincteurs, ou prévention des risques liés à l'activité physique.

- **Règlementation de la vitesse** : Pour la sécurité de tous, le conseil municipal a décidé de fixer la vitesse limite dans le village à 40 km/heure. Un arrêté municipal a été pris le 13 mars 2017 afin d'appliquer cette nouvelle réglementation.



Brèves

Suite aux travaux de rénovation à l'église, la commune procédera, début septembre, à des essais de sonnerie des cloches qui pourront s'étaler sur plusieurs jours.

- **Transfert des bans** : L'enquête publique visant à recueillir les avis des riverains concernant le transfert d'une partie du ban située rue de la Gare de Furdenheim vers la Commune de Hurtigheim, a pris fin le 7 mars. Le commissaire enquêteur chargé de conduire l'opération a émis un avis favorable. Nous sommes en attente d'un arrêté Préfectoral qui devra être pris afin d'entériner cette décision.
- **Rentrée scolaire 2017-2018** : Le comité Directeur du SIVOM Ackerland après concertation avec le conseil d'école a décidé de maintenir la semaine scolaire à 4,5 jours. La décision a été motivée du fait que les directives de l'Education Nationale, notamment au sujet des transports, et le décret ministériel nous sont parvenus que début juillet d'une part. D'autre part, le SIVOM ne tenait pas à rompre les contrats en place pour les Nouvelles Activités Pédagogiques, du fait de la qualité des prestations et du respect des engagements pris vis-à-vis des prestataires. Le retour aux 4 jours ou maintien des 4,5 jours pour la rentrée 2018 sera débattu au cours de l'année scolaire à venir.

Décorations de Noël : Appel aux bricoleurs !

Nous souhaitons compléter la décoration du village pour les fêtes de fin d'année avec des créations en bois fait-mains. A cet effet, nous mettrons en place des ateliers de bricolage cet automne. Une réunion d'information sera organisée en septembre 2017.

Si vous êtes intéressé pour prendre part à l'opération, merci de prendre contact avec la mairie au **03.88.69.02.09** ou d'envoyer un courriel à l'adresse :

mairie@hurtigheim.fr



❖ Le SDEA communique : Epuration de l'eau, Les lingettes, un fléau

Des quantités importantes de lingettes bouchent quotidiennement les pompes de relèvement, obstruent les grilles et mettent en péril le bon fonctionnement de la station de traitement des eaux usées (assainissement) de notre secteur. Même les lingettes dites « biodégradables » ne se dégradent pas, ou très peu, dans le réseau d'assainissement. Jetés dans les toilettes, ces déchets peuvent alors causer de sérieux dysfonctionnements et des pannes importantes ayant un impact direct sur le milieu naturel, mais également sur la qualité et le prix de l'assainissement



Comment y remédier ?

- ✓ En évitant de rejeter dans les éviers et toilettes les produits qui ont leur place dans les poubelles, déchetteries et pharmacies.
- ✓ Grâce à cette action éco-citoyenne vous préservez votre santé, votre environnement, sans oublier votre porte-monnaie !

Adoptez les bons gestes !

Protéger le réseau d'assainissement et lutter efficacement contre la contamination de l'eau est à la portée de tous !

Types de produits	Où les jeter ?
Epluchures : fruits et légumes	Compostage ou déchets ménagers
Substances chimiques : peintures, solvants, diluants, désherbant	déchetterie
Médicaments	Pharmacie
Huiles et graisses : friture, cuisson, huile de vidange...	Déchetterie
Objets solides : mégots de cigarette, couches, lames de rasoir, lingettes, rouleaux de papier-toilette	Déchets ménagers



❖ Délivrance des Titres d'identité :

Depuis le mois de mars 2017, les cartes d'identité doivent être demandées auprès de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, au même titre que les passeports. Ce service est accessible sur rendez-vous au 03 88 69 60 30 ou par courriel à l'adresse letrefle@kochersberg.fr aux horaires suivants :

- Lundi 14h-16h30
- Mardi 9h-11h30 et 16h-18h30
- Mercredi 9h-11h30/14h-16h30
- Vendredi 9h-11h30/14h-16h30
- Samedi 8h30-11h00



❖ Portes-Ouvertes au Trèfle : Du 18 au 23 septembre 2017

Les agents du Trèfle, siège de la Communauté de Communes Kochersberg/Ackerland, et Maison des Services Publics vous accueilleront à l'occasion des portes-ouvertes pour vous faire découvrir les différents services disponibles :



- Famille, seniors, handicap, santé,
- Pôle juridique, social, habitat
- Pôle création d'entreprises, emploi, formation
- Permanences d'opérateurs tels que : pole-emploi, CAF, La Poste etc...

Horaires du Trèfle : Lundi, mercredi et vendredi 9h-12h/14h-17h, mardi 9h-12h/14h-19h, jeudi 13h-17h, samedi 8h30-11h30

N'hésitez pas à contacter le 03.88.69.60.30 pour de plus amples informations

❖ Du nouveau au relais multiservices du Trèfle, à Truchtersheim :

Tous les 2^{ème} et 4^{ème} mercredi de chaque mois, de 9h30 à 11h30, des bénévoles de l'équipe CARITAS Kochersberg proposent des permanences administratives pour accompagner les personnes qui ne sont pas à l'aise dans leurs contacts avec les diverses administrations publiques (démarches par internet, aide de rédaction de courriers etc...) Cette aide peut être ponctuelle ou plus régulière en fonction des besoins. Ces permanences sont accessibles sur rendez-vous à prendre aux heures ouvrées au 06.76.55.34.37.

❖ Rentrée scolaire- Rappel des horaires:

	Hurtigheim		Quatzenheim		Furdenheim	
Ecole	Maternelle	Ecole mairie	Rue de l'école	Primaire	Maternelle	
Accueil	7h 50	7h 55	8h 00	8h 05	8h 10	
Cours	8h 00	8h 05	8h 10	8h 15	8h 20	
	11h 30	11h35	11h 40	11h 45	11h 50	
Accueil	13h 40	13h 45	13h 50	13h 55	14h 00	
Cours	13h 40	13h 45	13h 50	13h 55	14h 00	
	16h 00	16h 05	16h 10	16h 15	16h 20	



ITINERAIRE ALLER			
		Matin	Après-midi
Furdenheim	Maternelle	7h 35	13h 25
	Mairie	7h 39	13h 29
Quatzenheim	Mairie	7h 44	13h 34
	Rue de l'Ecole	7h 48	13h 38
Hurtigheim	Ecole	7h 55	13h 45
Quatzenheim	Mairie	8h 02	13h 52
	Rue de l'Ecole	8h 06	13h 56
Furdenheim	Mairie	8h 11	14h 01
	Maternelle	8h 15	14h 05

HORAIRES DE BUS



ITINERAIRE RETOUR			
		Matin	Après-midi
Hurtigheim	Ecole	11h 35	16h 05
Quatzenheim	Mairie	11h 42	16h 12
	Rue de l'Ecole	11h 46	16h 16
Furdenheim	Mairie	11h 50	16h 20
	Maternelle	11h 54	16h 24
Hurtigheim	Rue de l'Ecole	12h 03	16h 33
	Rte des Romains	12h 05	16h 35
Quatzenheim	Rte Hurtigheim	12h 08	16h 38
	Mairie	12h 12	16h 42
	Rue de l'Ecole	12h 15	16h 45